PRÉFET
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Unité départementale de Paris

Arrêté préfectoral

fixant la liste des candidats sélectionnés aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de Paris

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 472-1, L. 472-1-1, L. 471-4, L. 472-2 ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2022 portant nomination sur l'emploi de directeur adjoint de l'unité départementale de Paris à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France – Mme BAUDOIN (Martine) ;

Vu l'arrêté 75-2022-07-19-00007 du 19 juillet 2022 modifié fixant la composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel ;

Vu l'arrêté 75-2026-04-10-00002 du 10 avril 2026 portant avis d'appel à candidatures aux fins d'agrément des mandataires à la protection juridique des majeurs exerçant à titre individuel pour le département de Paris ;

Vu l'arrêté 75-2026-06-15-00023 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté IDF-2026-06-16-00013 – n° 2026-113 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice MASI, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité départementale de Paris ;

Vu l'arrêté 75-2026-09-25-00006 du 25 septembre 2026 fixant la liste des candidats recevables à l'appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de Paris ;

Vu l'avis du 30 septembre 2026 de la commission départementale d'agrément ;

Vu l'avis du 21 octobre 2026 de la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris ;

ARRÊTE

Article 1er : La liste des candidats dont la candidature est sélectionnée au regard des conditions prévues à l'article L.472-1-1 du code susvisé, par ordre alphabétique :

N°	Nom	Prénom
1	BOSSENO	Claire
2	CORREIA	Camille
3	DALICHOUX	Manon
4	DENOUAL	Maxime
5	DEVILLIERS	Ophélie
6	FRENOY	Frédéric
7	HANNIBAL	Jonathan
8	HAZOUT	Caroline
9	HERVE	Antoine
10	KALINSKI	Stéphanie
11	LAMEYRE	Jeanne
12	NGON AYANGMA	Augustine
13	RATINAUD	Laure
14	RAZAFIMANDIMBY	Jery
15	VALLEE	Emmanuel

Article 2 : Dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, il est possible de saisir d'un recours gracieux, le préfet de Paris par voie postale 5, rue Leblanc – 75015 PARIS. Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision de rejet. Dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet, il est possible de saisir d'un recours contentieux le tribunal administratif de Paris par www.telerecours.fr ou par voie postale 7 rue de Jouy – 75181 PARIS CEDEX 04.

Article 3 : Le directeur de l'unité départementale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la procureure de la République près le tribunal judiciaire de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon Paris), accessible à l'adresse : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/ et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 28 octobre 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris, et par subdélégation,

Signé

La directrice adjointe de l'unité départementale de Paris